



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive

Service du Sport de Proximité

2023 DJS 26 Transformations Olympiques - Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables, utiles aux Parisiennes et Parisiens qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme héritage « Transformations Olympiques », dévoilé en 2019.

Cette ambition de construire des Jeux utiles est partagée par Paris 2024 qui a créé en 2020 le « Fonds de dotation Paris 2024 » (FDD Paris 2024) dans le cadre de sa stratégie Impact & Héritage. Doté de 50 M€, c'est la première fois dans l'histoire des Jeux que le comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie commune et lancent des projets héritage autant en amont de l'évènement.

Parmi les 20 mesures du programme héritage, le projet « Paris Sportives » s'inscrit dans la mesure 12 de ce plan « *les femmes à la conquête de l'espace public* ». En effet, à Paris, où les femmes représentent 53 % de la population, des inégalités perdurent encore dans plusieurs aspects de la vie courante. Le sport, formidable outil d'émancipation et d'affirmation, fait partie des leviers œuvrant pour la mixité dans la ville.

Le dispositif « Paris Sportives » vise à favoriser la mixité des terrains de sports et consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et des

associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter et d'habituer les femmes à utiliser les terrains d'éducation physique (TEP) en accès libre.

« Paris Sportives » a déjà permis de soutenir en 2021 une première promotion de 14 projets pour un montant total de 100 000 €. 1 600 femmes ont ainsi pu bénéficier de 400 séances sportives, avec 24 séances sportives hebdomadaires pendant les beaux jours. En 2022, la 2^{ème} promotion, constituée de 23 lauréats pour 185 000€ de subventions, a permis à 2 855 femmes de faire du sport chaque semaine sur des terrains où elles n'avaient pas pour habitude naturelle de se rendre. Enfin, en 2023, ce sont 32 associations lauréates, soutenues à hauteur de 264 400€ qui ont accompagné plus de 3 500 femmes sur les terrains de sport en accès libre tout au long de l'année.

Une étude menée en 2022 par l'ORME (Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements sportifs) a également permis d'évaluer l'impact de ces projets sur la mixité des terrains et d'identifier les bonnes pratiques favorisant l'égalité femmes/hommes sur les terrains de sport en accès libre. Elle a été communiquée fin 2022 et a notamment permis d'accompagner les nouveaux lauréats dans la mise en œuvre de leurs projets afin d'en tirer les meilleurs résultats possibles et a également servi l'action de la Ville en matière d'amélioration de l'accessibilité des terrains sportifs en accès libre aux femmes et aux jeunes filles. La restitution de cette étude s'est concrétisée par l'organisation du colloque Paris Sportives le 29 mars 2023. Cet événement a rassemblé des élus, des associations sportives, des agents de la Ville ainsi que des universitaires pour réfléchir collectivement à ces problématiques et aux leviers d'actions possible pour améliorer la situation dans une logique d'héritage des Jeux 2024.

Les résultats très positifs de ces trois années ont convaincu les responsables du Fonds de Dotation Paris 2024 de retenir à nouveau ce dispositif pour un cofinancement à hauteur de 50% du budget total (300 000 €), lors du comité de sélection du jeudi 21 septembre 2023. Le Fonds de Dotation a ainsi suivi la demande de la Ville de Paris afin de conforter encore l'impact de ce dispositif en pérennisant les actions des associations afin qu'un plus grand nombre de femmes puissent bénéficier d'accès aux terrains sportifs.

Le comité de sélection, composé de représentants de la Ville de Paris et de Paris 2024, s'est donc réuni le lundi 25 septembre 2023 pour reconduire les projets satisfaisants et intégrer à la marge de nouveaux lauréats dans les limites de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif. Il a été décidé de reconduire 28 projets des promotions 1, 2, et 3 et de soutenir 3 nouveaux projets formant la promotion 4 de « Paris Sportives » pour un montant total de 300 000 €.

Je vous propose donc de soutenir les 31 initiatives lauréates (dont les projets sont présentés dans le document « Fiche de présentation des

projets associatifs ») qui mettront en œuvre leurs projets de mars à novembre 2024 :

➤ **28 projets reconduits des promotions 1, 2 et 3 de « Paris Sportives » :**

1. Panamboyz & Girlz United subventionné à hauteur de 5 000€
2. Paris Lady Basket subventionné à hauteur de 15 000€
3. La Domrémy Basket 13 subventionné à hauteur de 10 000€
4. Maison 13 Solidaire subventionné à hauteur de 3 500€
5. Amunanti subventionné à hauteur de 15 100€
6. Socios Solidaires subventionné à hauteur de 8 000€
7. Tu Vis Tu Dis subventionné à hauteur de 27 500€
8. Paris Basket 15 subventionné à hauteur de 5 000€
9. Kabubu subventionné à hauteur de 15 000€
10. Hustle Paris subventionné à hauteur de 15 000€
11. Paris Université Club subventionné à hauteur de 14 000€
12. Académie Football Paris 18 subventionné à hauteur de 20 000€
13. Les Enfants de la Goutte d'Or subventionné à hauteur de 10 000€
14. Paris Acasa Futsal subventionné à hauteur de 10 000€
15. Unité Paris Nord Est subventionné à hauteur de 10 000€
16. Comité de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées subventionné à hauteur de 11 000€
17. Comité Départemental de Paris de l'UFOLEP subventionné à hauteur de 8 000€
18. Comité Départemental de Paris de Roller et de Skateboard subventionné à hauteur de 4000€
19. Glob'all Star subventionné à hauteur de 4 500€
20. Up Sport ! Unis Pour Le Sport subventionné à hauteur de 10 000€
21. Comité Départemental de Paris de Badminton subventionné à hauteur de 5 000€
22. Graines de Footballeuses subventionné à hauteur de 9 500€
23. Olympique Montmartre Sports subventionné à hauteur de 3 800€
24. Club Sportif Pouchet Paris XVII subventionné à hauteur de 3 400€
25. Tatane subventionné à hauteur de 3 200€
26. Les Quads de Paris & Pantin Collectif subventionné à hauteur de 13 000€
27. Cycl'Avenir subventionné à hauteur de 15 000€
28. Horizon Karaté Club subventionné à hauteur de 4 000€

➤ **3 nouveaux projets formant la promotion 4 de « Paris Sportives » :**

29. Paris Basket 18 subventionné à hauteur de 10 000€
30. Futbol Mas subventionné à hauteur de 5 000€
31. Ladies & Basketball subventionné à hauteur de 7 500€

Afin de faciliter les démarches administratives auprès des associations lauréates, il est proposé de conclure une convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024. La convention précitée a pour objet de définir les modalités de subventionnement des

projets des lauréats tout en désignant la Ville de Paris comme opérateur du projet Paris Sportives, le FDD Paris 2024 ayant la qualité de financeur.

La convention prévoit notamment que le Fonds de Dotation Paris 2024 verse son financement à la Ville de Paris selon le calendrier suivant :

- 70 %, à la signature de la Convention ;
- 30 %, sur présentation par l'Acteur public des bilans visés ci-après.

La Ville de Paris reversera ensuite intégralement aux lauréats les fonds ainsi reçus. À défaut de l'utilisation de tout ou partie des fonds par la Ville de Paris, cette dernière s'engage à reverser au Fonds de Dotation Paris 2024 le reliquat, à due proportion de son financement.

Je vous propose dès lors d'approuver la convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024.

Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2023 et suivantes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2023 ou des années suivantes, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de
Paris